

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire  
23, avenue de la Libération  
45000 ORLÉANS

02 38 24 34 21

[centrevaleloire@fondation-patrimoine.org](mailto:centrevaleloire@fondation-patrimoine.org)

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE  
Délégation Centre-Val de Loire  
BP 70289  
75867 PDC PARIS 18



### AMICALE DES ANCIENS ET AMIS DE LA TRACTION VAPEUR - CENTRE VAL DE LOIRE (AAATV- CVL)

4 tunnel des Champs Bouchaud  
Rampe Nord  
45400 FLEURY LES AUBRAIS

06 70 61 53 72

[mail@141r840.com](mailto:mail@141r840.com)

[www.141r840.com](http://www.141r840.com)

### ► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du  
Crédit Agricole Centre-Loire



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la  
restauration de

La voiture de voyageurs  
B11 (n°54763)  
de l'AAATV-CVL



## ► Participez à la préservation d'un patrimoine ferroviaire

### ◆ ◆ LE PROJET : SAUVEGARDER LA VOITURE B11

Cette voiture est une voiture de voyageurs de type B11, de 2e classe et comprenant 88 places. Elle a été construite en 1956 par la société Dyle et Bacalan, est longue de 23 mètres et pèse 46 tonnes. Les premières construites en 1931 étaient initialement des voitures de 3e classe puis elles ont servi de véhicules sanitaires pendant la deuxième guerre mondiale.

Les essieux qui équipent actuellement la voiture, de type 956, sont échus de révision. Ce type d'essieux n'étant plus révisable, l'association doit les remplacer par des essieux révisables (de type 967). La voiture B11 étant classée à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 22 mai 2003, l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a été obtenu pour réaliser ces travaux.

### ◆ ◆ L'OBJET ET SON HISTOIRE : UNE VOITURE CONSTRUITE AVANT LES TRAINS MODERNES

Cette voiture est un type spécifique de voiture ferroviaire utilisée pour le transport de passagers en France. Les voitures de ce type étaient conçues et construites par la société OCEM (Omnium des Constructions et Exploitations de Matériel de Chemins de Fer), une entreprise française spécialisée dans la fabrication de matériel ferroviaire.

Ces voitures étaient largement utilisées dans le réseau ferroviaire français dans les décennies précédant l'introduction généralisée

des trains à grande vitesse et des trains modernes. Elles étaient souvent attelées à des locomotives pour former des trains de voyageurs assurant des liaisons régulières à travers le pays

Construite en 1956 puis réformée et radiée en 1985, cette voiture a été acquise auprès de la SNCF par l'association AJECTA en mars 1988, garée à Longueville. Elle a ensuite été cédée à l'AAATV CVL et transférée aux Aubrais le 23 octobre 2001.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION : POUR UNE REMISE EN CIRCULATION

L'agrément de circulation du 15 mai 2010 permet à cette voiture voyageurs B11 de participer efficacement à la constitution d'un authentique train à vapeur des années 1950 qui peut être mis en circulation de façon occasionnelle sur les rails de la Région Centre-Val de Loire et des régions limitrophes pour des voyages à buts touristiques mais aussi pour des événements populaires, notamment lors des Journées Européennes du Patrimoine, ou des tournages de film.

Elle sera donc sauvegardée sous une forme 'vivante' et intégrée dans une rame de voyageurs avec des voitures des années 1920 à 1950 qui ont été également rénovées par les bénévoles de l'association.

<b>Montant des travaux</b>	<b>13 876 €</b>
<b>Objectif de collecte</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Début des travaux</b>	<b>Courant 2024</b>



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la voiture de voyageurs B11 (n°54763)

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/91961](http://www.fondation-patrimoine.org/91961)  
ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine - VOITURE B11**

### Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Autres montants suggérés  80 €  150 €  250 €  500 €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
	<b>Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu</b>	<b>28 €</b>	<b>51 €</b>	<b>85 €</b>
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
<b>Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière</b>	<b>20 €</b>	<b>38 €</b>	<b>63 €</b>	<b>125 €</b>
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
<b>Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés</b>	<b>32 €</b>	<b>60 €</b>	<b>100 €</b>	<b>200 €</b>
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

© AAATV - CVL

